



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**  
**Séance du 28 juin 2012**

***Etaient présents :***

Collège A :

- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. Jean Louis MILLOT
- M. Christian SUE

Collège B :

- M Badr ALOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL
- M. Julien BERNARD
- Mme. Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- M. Abderrazzak KADMIRI
- M. Bruno TATIBOUET

Collège des IATOS

- M. Christophe COMBE
- M. Marc DAZIN
- Mme Valérie DELISLE
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Grégorio CRINI
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- M. Aimant DILOU
- Mme Louise DUCRET
- M. Julien MARCOT
- Mme Juliette PECQUEUR
- M. David PETROVIC

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT

### Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

### Excusés :

- M. Patrick BONTEMPS
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. Michel DAGUENET
- Mme Joëlle SCHIRRER
- Mme Dominique LANDRY
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. André MARIAGE
- Mme Anne-Véronique WALTER SIMONNET
- M. Kévin BARBIER
- M. Alexandre GUSTIN
- Melle Marine PUNKOW
- M. Pascal VAIRAC

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 14 heures par Monsieur KADMIRI qui présente l'ordre du jour :

1. désignation des diverses commissions.
2. présentation du cursus CMI (cursus master en ingénierie).
3. informations des décisions prises par l'université (bureau élargi).
4. questions diverses.

Monsieur KADMIRI présente ensuite les excuses de Monsieur. Mariage retenu à la dernière minute pour la modification de la carte des formations devant être rendue le lendemain au président .

\*\*\*\*\*

Monsieur KNORR souhaite que l'on évoque les problèmes rencontrés avec le logiciel WEVE.

Monsieur KADMIRI reconnaît la lourdeur de cette procédure mais explique qu'il est impossible de fonctionner autrement, le logiciel GEISHA n'étant plus en service. Les heures complémentaires seront payées en juillet ou en août et une réflexion est actuellement engagée sur le dispositif à utiliser l'an prochain.

Il propose que le conseil passe à la désignation des membres des commissions en regrettant que celles-ci n'aient pas vraiment fonctionné lors du dernier mandat, personne n'ayant voulu en prendre la responsabilité.

Il passe en revue les différentes commissions possibles :

- Commission des études : très importante même si la carte des formations est déjà faite.
- Commission des finances : on ne changera pas les crédits attribués par l'université mais nous pouvons discuter de leur ventilation.
- Commission information communication : n'a jamais fonctionné.
- Commission des personnels.
- Commissions des moyens et des services techniques.
- Commission recherche.
- Commission CMI.

Monsieur KADMIRI explique le rôle de la commission des moyens et fait une parenthèse en lisant un extrait d'un PV de 2008 dans lequel Madame FONQUERNIE s'étonnait de l'état des marches devant le bâtiment métrologie. A ce jour, les travaux ne sont toujours pas réalisés, malgré le vote du CHS (faute de crédits).

Monsieur. CRINI évoque l'état des bâtiments place Leclerc et la honte éprouvée lors des visites des enseignants étrangers.

Monsieur. KADMIRI répond que c'est pour cette raison qu'il fait actuellement rénover ces locaux, entièrement aux frais de l'UFR ST, car "leur abandon n'est pas pour demain". Il ajoute qu'il a invité le président et son équipe à les visiter.

Monsieur ALAOUI-SOSSE demande pourquoi les commissions n'ont pas fonctionné.

Monsieur KADMIRI répond que les charges des uns et des autres ne leur ont peut être pas permis de dégager du temps libre.

Monsieur CRINI ajoute qu'il a été membre d'une commission pendant 8 ans, et considère qu'elle ne servait souvent à rien.

Monsieur KADMIRI rétorque que l'on peut se donner des objectifs et que les commissions peuvent apporter des idées.

Madame BOURQUIN-MIGNOT indique qu'elle a participé à ces commissions il y a longtemps, que cela fonctionnait bien car le directeur y assistait et donnait des informations, mais qu'ensuite la commission n'avait plus d'informations et a perdu ses prérogatives au fil du temps.

Monsieur KADMIRI répond que le directeur ne peut pas être partout et que l'on peut faire remonter les informations d'une autre manière.

Il ajoute que les propositions ne sont pas toujours suivies d'effet par l'université qui prend des décisions sans concertations. La nouvelle équipe présidentielle souhaite changer ce fonctionnement en décentralisant de façon plus large (par exemple, pour les autorisations d'absences, le président s'appuiera sur l'avis des directeurs de composantes).

Monsieur LANCIEN cite, à ce propos, le cas d'un collègue qui a reçu un avis défavorable le lendemain de son départ à l'étranger.

Monsieur MAILLOTTE suggère que pour les autorisations d'absences, les directeurs de laboratoires puissent signer.

Monsieur KADMIRI n'est pas opposé, mais il faut qu'ils aient une délégation de signature.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI demande aux personnes intéressées par les différentes commissions de se faire connaître. Les commissions seront constituées de la façon suivante:

- **Commissions des études**
  - Maryvonne DULMET
  - Aïman DILOU
  - Bruno TATIBOUET
  - Marc DAZIN
  - Fabrice BOUQUET
  - Jean Louis MILLOT
  - Julien MARCOT
  - Jean Pascal ANSEL

Seront associés les responsables de département.

- **Commission des moyens, locaux et services techniques**
  - Christophe COMBE
  - David PETROVIC
  - Catherine PELLET
  - Badr ALAOUI-SOSSE

- **Commission du personnel**
  - Valérie DELISLE
  - Jean LACHAT
  - Patrice SALZENSTEIN
  - Marc DAZIN
  - Valérie FAUVEZ
  - Grégorio CRINI
  - Fabrice BOUQUET
  - Bruno TATIBOUET

La responsable des services administratifs sera associée à cette commission.

- **Commission recherche**
  - Gilles LANCIEN
  - Hervé MAILLOTTE
  - Mickaël KNORR
  - Christian SUE
  - Maxime JACQUOT

- **Commission des statuts**
  - Julien BERNARD
  - Aïman DILOU
  - David PETROVIC
  - Jean LACHAT
  - Bruno TATIBOUET

Les membres de cette commission seront associés au bureau pour la rédaction des nouveaux statuts.

\*\*\*\*\*

Monsieur BOUBAKAR présente ensuite le cursus de master en ingénierie (voir documents joints).

Il rappelle que le CA et le CEVU ont voté pour l'ouverture de cette formation.

Monsieur KADMIRI indique que pour ouvrir d'autres CMI, il faudra se poser la question des ressources financières, car il doute que l'université accepte d'assurer le surcoût de la formation.

Monsieur MARCOT demande si le système intégrera des colles comme en classe préparatoire.

Monsieur BOUBAKAR répond que le système est assez sélectif mais sans broyer les étudiants comme en "prépa".

Monsieur SUE ajoute que le système de "colles" ne forme pas des étudiants "ouverts".

Madame BOURQUIN-MIGNOT fait remarquer que les écoles d'ingénieurs reçoivent plus de crédits par étudiants que l'université, les universités vont-elles bénéficier de ces crédits ?

Monsieur BOUBAKAR répond que c'est actuellement en discussion avec le ministère. Il estime à 43 000€ le surcoût de cette formation par projet.

Madame BOURQUIN-MIGNOT souhaite connaître le nombre d'étudiants.

Monsieur BOUBAKAR estime que 20 à 30 étudiants serait un bon nombre, mais n'est pas certain de pouvoir les recruter. Il faudra adapter ce nombre à la capacité des laboratoires pour offrir le meilleur encadrement possible.

A la question de Monsieur DILOU de savoir si ces formations seront élitistes, Monsieur BOUBAKAR répond par la négative.

Monsieur CRINI demande ce qu'est l'innovation et pour quoi faire ?

Monsieur BOUBAKAR répond que c'est être innovant en tant qu'ingénieur.

Monsieur ALAOU-SOSSE demande quel est l'objectif de la formation : thèse ou industrie

Monsieur BOUBAKAR estime à 5% les étudiants qui iront vers la recherche.

Monsieur MARCOT aimerait savoir si il y aura une formation en langues.

Monsieur BOUBAKAR indique que les étudiants seront formés pour le niveau B2 TOEFL.

Monsieur CRINI demande si des cours seront dispensés en anglais.

Monsieur BOUBAKAR répond : le plus possible.

A la question de Monsieur ALAOUI-SOSSE, sur le contenu de la formation (identique ou différent suivant les universités) Monsieur BOUBAKAR précise que le CMI est disciplinaire (unités communes) et qu'il faudra se distinguer au niveau national par le contenu de la formation.

Il faudra attirer des étudiants avec un cadrage strict et lisible (comme pour les ex IUP).

Monsieur JACQUOT ajoute que ce sera un énorme travail sur les masters (élaboration sur 5 ans et non 2 ans) mais que cela permettra de faire des choses plus intelligentes.

Monsieur BOUBAKAR présente ensuite *le réseau Figure*, qui regroupe les universités qui ont adhéré au projet des CMI (cf document joint).

L'UFC a signé la charte, le CA et le CEVU l'ont validé. *Le réseau Figure* doit maintenant valider la formation. Le CNRS s'est engagé pour la recherche.

Il ne faut pas négliger l'importance du site où va s'installer le CMI, car il ne faut pas créer de conflit avec un autre établissement public.

Monsieur SUE demande quelles seront les relations avec l'ENSMM.

Monsieur BOUBAKAR reconnaît que c'est un danger pour elle.

Monsieur SALZENSTEIN demande si le diplôme sera national.

Monsieur BOUBAKAR répond que ce sera un diplôme "d'ingénieur maître" national.

Monsieur KADMIRI rappelle qu'il faudra veiller à la cohérence pour qu'il n'y ait pas de formation parallèle.

Il pose la question de savoir si le flux permettra l'ouverture des formations.

Monsieur BOUBAKAR indique que les laboratoires devront participer en mettant à disposition les personnels et le matériel.

Monsieur CRINI fait remarquer que les personnels ont déjà un travail et des missions définies.

Monsieur BOUBAKAR répond que les personnels ITRF sont considérés comme des personnels recherche.

Monsieur CRINI fait remarquer que ces personnels auront encore un supplément de travail.

Monsieur BOUBAKAR répond que si un laboratoire n'a pas de moyens à mettre, le CMI n'ouvrira pas.

Les étudiants devront avoir libre accès aux laboratoires et il devra y avoir quelque'un, il faudra donc dégager du temps pour les ITRF et peut être demander des postes.

Monsieur KADMIRI rappelle qu'il n'y a plus de création de postes et propose de réaliser l'encadrement avec des heures.

Il propose de constituer une commission CMI.

Monsieur BOUBAKAR expose son projet pour la création de cette commission :

- un président élu par le conseil de gestion.
- un président adjoint nommé par le président.
- le directeur de l'UFR ST.
- des directeurs de laboratoires.
- des directeurs de département.
- deux représentants des étudiants.
- un représentant de l'ENSMM.
- un représentant de l'ISIFC.
- un représentant de l'IUT.
- Des membres nommés par le président pour leurs compétences.

Monsieur ANSEL fait remarquer que les cartes des formations sont validées par les composantes.

Monsieur KADMIRI ajoute que tout doit passer par le conseil de gestion de l'UFR.

Monsieur TATIBOUET fait savoir qu'il n'est pas d'accord avec la proposition de M. BOUBAKAR car cela revient à créer une structure de pilotage en dehors de l'UFR ST et que la commission CMI devra être un instrument de travail.

Monsieur BERNARD demande pourquoi cette commission serait différente des autres commissions.

Monsieur ANSEL demande une explication sur la présence de l'ENSMM et de l'ISIFC.

Monsieur BOUBAKAR répond que c'est par esprit de transparence et pour proposer des formations complémentaires et non concurrentes.

Monsieur KADMIRI fait remarquer que Monsieur VAIRAC fait partie du conseil de gestion.

Monsieur ANSEL indique qu'aucun membre du conseil ne ferait partie de cette commission.

Monsieur LANCIEN insiste sur l'énorme différence avec les autres commissions.

Monsieur BOUBAKAR répond que les autres commissions n'ont pas de statuts.

Monsieur ANSEL propose de faire comme pour les autres commissions et d'élargir si le besoin s'en fait sentir.

Monsieur ALAOUI-SOSSE demande si les directeurs de département seront invités.

Monsieur KADMIRI acquiesce.

Se proposent pour faire partie de la commission CMI :

- Maxime JACQUOT
- Julien BERNARD
- Thérèse LEBLOIS
- Christian SUE
- Juliette PECQUEUR
- Hervé MAILLOTTE
- Badr ALAOUI-SOSSE

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI fait le point sur les informations données lors des réunions du bureau élargi présidé par Monsieur BAHY.

La situation financière de l'UFC présentée par l'agent comptable fait apparaître un taux d'exécution supérieur à 99%, ce qui ne laisse pas de degré de liberté quant aux dépenses.

Il faut être vigilant afin que l'université ne passe pas sous la tutelle du recteur.

Le problème le plus crucial est celui des heures complémentaires qui augmentent chaque année pour en arriver aujourd'hui à 8,2 millions d'euros.

L'enveloppe de 2012 ne devra pas dépasser celle de 2011.

Ce qui entraîne les mesures suivantes :

- Aucun master n'ouvrira avec un flux inférieur à 10 (possibilité de traiter au cas par cas, sans possibilité d'ouverture avec un flux inférieur à 6).
- Les licences pro ne devront pas descendre en dessous de 15 étudiants sauf celles ouvertes à l'apprentissage.
- Une unité d'enseignement ne devra pas ouvrir à moins de 10 étudiants.
- Pas de cours magistral pour les formations à faible flux (10 ou 20).

Les états d'heures de cette année seront validés par le CA le 3 juillet et un écrit sera envoyé à tous les collègues. L'an prochain, la décharge pour les nouveaux collègues (42 heures) sera maintenue.

La formation du master MEF 1<sup>ère</sup> année ne sera pas ouverte cette année (3 étudiants l'an passé), les étudiants pourront s'inscrire à DIJON. Il est question que ces formations reviennent à l'IUFM à la rentrée 2013 (lettre de cadrage de Monsieur PEILLON attendue pour novembre).

Monsieur BOUQUET demande quelle sera la taille des groupes de TP et TD.

Monsieur KADMIRI répond que l'on dédouble à 18 pour les TP mais qu'il faudrait tout de même que la formation inscrive un nombre plus important pour que 2 groupes soient constitués. Pour les TD, les groupes seront à 36 étudiants.

Monsieur BOUQUET veut connaître le nombre d'heures en ST.

Monsieur KADMIRI a comptabilisé 67 000 heures dont 13 600 heures complémentaires.

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

Monsieur CRINI évoque les problèmes posés par le stationnement place Leclerc et les trous dans la chaussée.  
Monsieur KADMIRI répond que la barrière sera opérationnelle à la rentrée et que le second point relève du patrimoine "qui botte en touche" (un devis a été établi d'un montant de 18 000€).  
Monsieur MILLOT indique que la dernière fois, c'est la municipalité qui avait bouché les trous.  
Monsieur KADMIRI rappelle que le bout de trottoir qu'elle devait refaire devant le bâtiment métrologie depuis 3 ans est toujours dans le même état.

Madame DULMET aimerait avoir des explications sur la nouvelle mouture du logiciel ADE et notamment comment faire la distinction entre CM et TD.

Monsieur KADMIRI reconnaît qu'il y a quelques problèmes avec ADE, et assure que tout rentrera dans l'ordre cette année. Monsieur ANSEL va se charger de cette mission.

Il précise que les départements d'enseignement ont désormais un soutien en secrétariat et que ces personnes doivent avoir en charge les emplois du temps.

Dans ADE, toutes les salles doivent être renseignées, y compris les salles de réunions, à cause du déversement dans EVE

Madame DULMET veut savoir si le calendrier de l'an prochain est déjà disponible.

Monsieur ANSEL répond par la négative.

Monsieur JACQUOT pose la question des salles qui ne figurent pas dans ADE, comment les faire apparaître ?

Monsieur ANSEL fait un rappel de toutes les contraintes ADE :

- Le premier service est pour les étudiants.
- Utilisation pour le taux d'occupation des salles.
- Déversement dans EVE : cela évitera la saisie, mais possibilité de rajouter si il y a des manques.

Il rappelle que l'affichage est légal y compris pour les examens, le non respect peut nous envoyer au tribunal administratif (le délai est de 15 jours entre la publication des résultats et les examens de rattrapage).

Un groupe de travail sera formé pour mettre en place des procédures.

Monsieur ALAOU-SOSSE s'interroge sur le déversement dans EVE.

Monsieur ANSEL explique que le déversement sera capable de régler les heures maquette au plus juste.

Monsieur BERNARD pose le problème des heures du référentiel qui ne seront pas comptabilisées et de l'équivalence TP=TD dans le service (heures calendaires ou prorata?).

Monsieur ANSEL répond que cela fait partie des questions qui remontent, mais que les services centraux attendent un pilote pour EVE depuis un an.

En ce qui concerne l'équivalence, il est plus juste de faire au prorata.

Monsieur KADMIRI ajoute que l'an prochain, les heures complémentaires seront payées dès la 193<sup>ème</sup> heure, il ne sera plus nécessaire d'attendre juillet.

Madame DULMET revient au référentiel et demande un éclaircissement : sur 192 heures, 150 heures doivent être faites devant les étudiants et 42 heures en tâches du référentiel. Si ces 42 heures sont dépassées seront-elles payées ?

Monsieur KADMIRI répond : "oui si on est dans l'enveloppe".

Madame DULMET demande si les 150 heures fixées sont légales.

Monsieur KADMIRI répond que c'est une décision de l'UFC.

La séance est close à 17 heures 30

\*\*\*\*\*

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI